

TOULOIS

Du gaz dans la méthanisation

La méthanisation suscite le débat dans le Toulouais. Plusieurs projets locaux semblent avoir manqué de transparence et ont entraîné la réaction de deux associations. Une réunion publique a permis d'échanger des points de vue, desquels ressort un certain consensus en faveur «d'une méthanisation circulaire et durable». La réglementation évolue favorablement, mais la régulation semble cruellement faire défaut.

La Meurthe-et-Moselle comptait, au 1^{er} janvier dernier, 34 sites de méthanisation agricole en fonctionnement. Quatre sur cinq reposaient sur le système de cogénération qui transforme le biogaz en électricité et chaleur, le cinquième était basé sur l'ingestion directe dans les réseaux de distribution de gaz. Sept autres projets sont actuellement en instruction, selon l'état des lieux établi par la Chambre départementale d'agriculture.

Sensibilité pas identique partout

La répartition de ces unités n'est pas égale sur tout le territoire. Si le Lunévillois, une partie du Pays-Haut et le nord-Toulouais sont déjà bien équipés, le sud-Toulouais et le Saintois, notamment, connaissent peu de réalisations concrètes. La sensibilité de la population locale à l'égard de ces installations n'est pas identique partout. C'est principalement dans le nord-Toulouais que la contradiction est portée, engendrant un débat des plus vifs. L'Association du Toulouais pour la préservation du cadre de vie (ATPCV) et Taire de Noviant ont récemment conduit une "marche exploratoire" entre plusieurs méthaniseurs. Le 20 décembre



A la tribune, Laurent Rouyer (président de la Chambre d'agriculture), Dominique Potier (député) et Yves le Roux (enseignant à l'ENSAIA). Au micro, Luc Barbier, le président de la FDSEA. Sur l'écran, en visioconférence, Daniel Chateigner (professeur à l'université de Caen) coordonnateur du Collectif Scientifique national méthanisation raisonnée.

en soirée, elles organisaient une conférence-débat à la salle des adjudications à Toul, afin de confronter les points de vue.

Visiblement le sujet interpelle, près de 150 personnes avaient fait le déplacement. Le président de l'ATPCV, Patrick Bretenoux, a ouvert la discussion en affirmant «son soutien à toute initiative économique acceptable socialement et sur la plan de la citoyenneté». Il y ajoute des critères environnementaux à respecter. Enfin, il estime que les effets possibles sur les plans individuel et collectif doivent être

mesurés, «notre modèle de consommation est à revoir et à relativiser».

La Chambre d'agriculture conseille en amont des projets et accompagne le déroulement des dossiers, explique Laurent Rouyer, son président. «Notre philosophie de la méthanisation est qu'elle doit s'inscrire dans la continuité de l'activité agricole, en tant qu'atelier supplémentaire énergie».

Autrement dit, l'organisme consulaire ne prône pas une méthanisation à tout va, mais au contraire «un modèle vertueux, bien intégré dans les territoires et respectueux des populations locales».

Une autre voie de petite taille

Le député Dominique Potier, très impliqué sur le sujet, affirme sa conviction «que la méthanisation constitue une solution pour l'agriculture». Mais il met en garde contre les «dérives» qui se traduisent par «l'accaparement des terres, la consommation de ressources alimentaires et des désordres écologiques». Le parlementaire en appelle à la mise en place d'un «instrument de régulation» et à «repenser la loi, de façon que les projets soient conçus dans une logique écologique». Sur le territoire du sud-Toulouais et du Saintois, il considère «qu'une autre voie de méthanisation de petite taille» est possible pour valoriser les effluents d'élevage.

Telle n'est, a priori, pas la caractéristique de l'unité que Pierre Boveroux «a découvert, un matin, au fond de [son] jardin». Le président de Taire de Noviant déplore «l'absence d'information préalable du village, ni même du conseil municipal» de Noviant-aux-Prés. «Un méthaniseur déclaré pour 29 tonnes dimensionné pour 100 t ; des camions venus du nord de l'Europe, que contiennent-ils et quid du bilan carbone ? Un territoire abimé car une personne ne respecte pas les règles...».

Pierre Boveroux n'est pas hostile à la méthanisation, mais il sug-

gère que tout projet soit porté par un territoire, pas par une commune. «Une filière qui doit grandir avec des citoyens, pas en les prenant en otage». Le président de Flore 54 (Promotion de l'environnement et du cadre de vie) Raynald Rigolot relève un taux de subventionnement de 20 %, entre la Région, l'ADEME et l'Europe. Il pose la question du maintien des primes PAC, pour les exploitations mettant en œuvre la méthanisation et interroge sur les nuisances occasionnées en termes d'odeurs, de pollution sonore et d'encombrement des routes.

Moratoire de fait ?

Des chiffres fournis par le maire de Chaudeney-sur-Moselle, Emmanuel Payeur, posent question. La ration moyenne d'un méthaniseur du Grand Est serait composée seulement à 44 % d'effluents d'élevage, à 20 % de CIVE... ce qui signifie un apport important de cultures alimentaires, mais en particulier. «Il faut se garder d'établir des moyennes, affirme Yves le Roux, enseignant à l'ENSAIA. Les unités meurthe-et-mosellanes fonctionnent avec plus de 70 % d'effluents. Ce n'est pas le cas de la Marne». Le scientifique déplore que l'Etat a «lâché la bride» pendant un certain temps, ce qui a entraîné un certain nombre de dérives.

Pour lui, le moratoire réclamé par certaines associations est là de fait. Le changement de réglementation en novembre 2020 impose l'incorporation minimale de 60 % d'effluents, pour bénéficier du prix le plus intéressant de rachat d'électricité et de gaz. Le problème est qu'un certain nombre de dossiers ont été déposés à la hâte, avant cette évolution des textes. Ils vont sortir de terre jusqu'en novembre 2023... «Nous travaillons sur plus de contrôles à l'avenir, aujourd'hui le régime est simplement déclaratif» rappelle Yves le Roux qui appelle de ses vœux le mandatement d'organismes indépendants. Point de vue appuyé par Dominique Potier qui prône l'agrément par l'Etat d'un orga-

nisme certificateur. Une planification nationale du développement de la méthanisation fait actuellement défaut. Yves le Roux évoque la stratégie «bas carbone» qui vise la neutralité à l'horizon 2050 et la réduction de l'empreinte carbone de la consommation française. «La méthanisation est citée dans plusieurs scénarios, et pas de manière anecdotique» relève Yves le Roux, se référant à l'ADEME, RTE et Aferres2050, la préconisation agricole de négaWatt.

Toute activité économique subventionnable

«Le problème n'est pas la méthanisation, mais ses excès» lance Emilien Martin, le conseiller départemental de Toul, avant de proposer une structure de concertation entre agriculteurs, acteurs et citoyens. Le président de la FDSEA indique «partager un certain nombre de critiques entendues». Le syndicalisme met actuellement en place un groupe de travail sur le sujet, avec la Chambre d'agriculture. Luc Barbier veut «faire évoluer le cadre administratif» pour sécuriser les agriculteurs qui se lancent dans ce type de projets, dans la perspective d'améliorer leur revenu. «Une activité économique en tant que telle, qui comme les autres peut bénéficier de subventions et faire rouler des camions pour se développer» argumente le responsable syndical.

Il revient sur la proportion de la sole de maïs (0,7 %) qui entre dans les digesteurs en Meurthe-et-Moselle. Un faux débat pour Luc Barbier qui rappelle que la future PAC va imposer «4 % de terres incultes... Apparemment cela ne gêne pas le monde politique que l'on doit produire 4 % d'alimentaire en moins». Enfin, Luc Barbier défend ardemment la vocation énergétique historique de l'agriculture. Il se plaît à rappeler qu'avant 1850, le tiers des récoltes étaient destinées à nourrir les chevaux qui assuraient une mission de transport des hommes et des matières premières...

Jean-Luc MASSON



Près de 150 personnes ont suivi les deux heures de conférence, à la salle des adjudications à Toul.

DANIEL CHATEIGNER

«Se limiter aux déchets vrais»

Coordonnateur du Collectif Scientifique national méthanisation raisonnée (CSNM), Daniel Chateigner, professeur à l'Université de Caen, est intervenu par visioconférence. Le CSNM regroupe 25 scientifiques de 19 disciplines différentes. «On nous classe dans les anti, ce n'est pas le cas. Nous ne critiquons pas la méthanisation raisonnée à la ferme d'avant 2013, mais celle qui est intervenue après, grâce aux aides à vau l'eau. Et nous venons en aide aux agriculteurs aujourd'hui en difficulté» explique l'universitaire qui constate une «recrudescence de l'accidentologie, en particulier depuis 2015 ; il existe plus de 1.300 méthaniseurs en France, nous aimerions un moratoire pour aboutir sur un chemin un peu plus vertueux».

Daniel Chateigner argumente sur «le faible pouvoir méthanogène des effluents d'élevage, à l'exception du fumier équin». Pour lui, une méthanisation «raison-

née» devrait se cantonner «aux vrais déchets d'une ferme» ceux ne pouvant pas prendre une meilleure destination que la méthanisation. Ainsi la vocation d'un fumier serait d'abord d'être composté ou épandu, pour amender ou fertiliser la terre. Les cultures intermédiaires à vocation énergétique ne trouvent pas grâce non plus à ses yeux. «On va atteindre des surfaces couvertes déraisonnables, car la biomasse dégage peu d'énergie».

Daniel Chateigner considère que la poursuite de la méthanisation non raisonnée renforcera l'appauvrissement des sols en matière organique. S'il ne réfute pas l'intérêt de produire du gaz renouvelable et de permettre des compléments de revenu aux éleveurs, il alerte toutefois sur «une menace de pollution des sols et d'émission de beaucoup de gaz à effet de serre dans l'atmosphère par le méthane».